

ACTIVITES A REPRENDRE SUIVANT L'ORDRE AU TITRE DE L'ARTICLE 51.1 DE LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

L'inspecteur soussigné de l'Office national de l'énergie avise par les présentes

TransCanada	Pipelines Limited (TCPL)	
	Nom du représentant et nom de la so	que la situation présentant des risques
décrite dans l'ordre nº	GC-001-2016 Ordre sous la Loi sur ONE	a été corrigée à la satisfaction de l'inspecteur.
Par conséquent, X	es activités suspendues peuvent repr	rendre, et/ou
<u> x</u> ı	es mesures précisées dans l'ordre or	it été prises correctement.
Datée <u>23 No</u>	vembre 2016	

Inspecteur		1950	
	Name / Nom	No. de l'inspecteur	Téléphone
	23 Novembre 2016		
	Date		Oignature
	Centre 10 – 517, Dixème Avenue SO., Calgary (Alberta) T2R 0A8		

Révisé juin 2016

No. du document: 282394

No. d'activité ou d'incident : CVA 1617-271

